

ARRETE DU MAIRE

N° AR A 2026-033



OBJET : Délégation de fonction à la première adjointe –
Madame Valérie Cargouët

Le Maire de Mouzillon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation annexée en date du 20 mars 2026 portant nomination de Madame Valérie Cargouët comme première adjointe,

Considérant qu'afin de permettre une bonne administration de l'activité communale dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et des ressources humaines, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Valérie Cargouët,

Considérant que selon l'état du droit en vigueur une délégation de fonction emporte nécessairement délégation de signature sauf précision contraire dans l'arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, Madame Valérie Cargouët est déléguée pour la durée du mandat, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour traiter le secteur d'activité de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation. A ce titre, Madame Valérie Cargouët connaît le champ d'intervention suivant :

Délégations	Forme de la délégation	Nature décisions à signer
Enfance Jeunesse et éducation		
Convoquer et préparer la commission enfance jeunesse et éducation	Fonction	Convocation
Signer les engagements comptables dont l'objet est en lien avec le secteur de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la restauration scolaire pour un montant maximum de 5 000€ HT	Fonction	Engagements comptables : devis, bon de commande, tickets
Préparer, en lien avec le Maire, le budget du service enfance jeunesse et éducation	Fonction - Sans signature	néant
Signer tous les courriers et les documents administratifs se rapportant au service enfance jeunesse et éducation et restauration scolaire	Fonction	Courriers et documents visés
Représenter le Maire et la commune pour toutes les questions liées à l'enfance, la jeunesse, l'éducation et la restauration scolaire auprès des services de l'Etat, de l'intercommunalité et des différents partenaires	Fonction	Feuille de présence, procès-verbaux et tout autre document pouvant émaner de ces structures
Valider et signer les règlements intérieurs du service enfance, jeunesse, éducation et restauration scolaire après avis de la Commission concernée	Fonction	Règlements intérieurs
Signer les comptes-rendus d'entretiens professionnels des agents du service enfance jeunesse éducation	Fonction	Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20260331-2026_033A-AR Date de réception en préfecture 01/04/2026 professionnels

ARTICLE 2 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, Madame Valérie Cargouët est déléguée pour la durée du mandat, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour traiter le secteur d'activité des ressources humaines.

A ce titre, Madame Valérie Cargouët connaît le champ d'intervention suivant :

Délégations	Forme de la délégation	Nature décisions à signer
Ressources humaines		
Signer les contrats de travail sur toutes leurs formes ainsi que leurs avenants - Selon les décisions prises par le CM	Fonction	Contrats de travail et leurs avenants
Signer les arrêtés relatifs au déroulé de carrière des agents titulaires, ceux concernant les agents contractuels, à la modification de leur régime indemnitaire, au versement du CIA après décision du Maire	Fonction	Arrêtés visés
Convoquer et préparer la commission ressources humaines	Fonction	Convocation
Préparer, en lien avec le Maire, le budget du chapitre 012- Charges de personnel	Fonction - Sans signature	néant
Représenter la commune auprès du CNAS et signer tous documents pouvant s'y rapporter	Fonction	Tous documents administratifs liés

ARTICLE 3 :

A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, Madame Valérie Cargouët est déléguée pour la durée du mandat, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour, et dans le cadre fixé par l'article L2122-17 du CGCT, remplacer le Maire lors de ses absences et empêchements pour les actes dont l'accomplissement serait nécessaire et que l'absence de ce dernier ne permettrait pas un fonctionnement normal de l'administration municipale. Un arrêté préalable à cette délégation temporaire viendra préciser le motif de l'empêchement et la limite temporelle de la délégation. La nature des décisions à signer dans ce cadre sera précisée dans l'arrêté d'empêchement.

ARTICLE 4 :

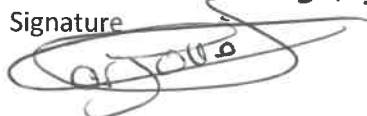
Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le préfet
- Monsieur le trésorier
- L'intéressée

Fait à Mouzillon, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER,

Notifié à l'intéressée le 31/03/2026
Signature




Accusé de réception en préfecture
044-214401085-20260331-2026_033A-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026